

CANTON DE VAUD

COMMUNE DE BUCHILLON

DELIMITATION DE LA LISIERE FORESTIERE EN LIMITE DES ZONES CONSTRUCTIBLES

DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE LEGALISATION
DU PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN 3

Echelle 1:1'000

APPROUVE PAR L'INSPECTEUR FORESTIER
DU 15^{ème} ARRONDISSEMENT
MORGES, LE

Etabli à Aubonne, le 25 janvier 2024

Audrey Ueberschlag
Ing. géom. brev.



1170 AUBONNE
Ch. du Mont-Blanc 9
Tél. : 021 821 12 80
Fax : 021 821 12 85
www.ossier-geom.ch
info@ossier-geom.ch

1196 GLAND
Rue des Avouillins 16
Tél. : 022 342 25 52
Fax : 021 821 12 85
www.roulet-geom.ch

Format : 170x130
Coches : C plan3
Plume : P PPA
Date : 10.04.2023 VIC
Contr. : 10.04.2023 LS
Cote : 11.02.2023 US
S-mandat : FOPGA01

Fichier : 300-00-00_lisier_forestieres
DP : 10
Plan N° : 3

LEGENDE

Lisières constatées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, joignant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, définies par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021

Lisières confirmées mises à l'enquête publique dans le cadre de la révision du PACom, joignant les zones à bâtir ou situées à moins de 10m, conservées par l'inspecteur forestier les 20 mai, 31 mai et 2 juin 2021

Lisières à supprimer

Forêt selon plan cadastral

Limite de la bande inconstructible des 10 mètres à la limite forestière



DP 9008

Lac Léman